



CC des Villages du Midi Corrèzien (Siren : 241927391)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Meyssac
Arrondissement	Brive-la-Gaillarde
Département	Corrèze
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	20/12/2002
Date d'effet	20/12/2002

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Christophe CARON

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie de Meyssac
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	19500 Meyssac
Téléphone	05 55 84 31 00
Fax	05 55 84 08 93
Courriel	contact@villages-midi-correzien.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	4 549
-----------------------------	-------

Densité moyenne	36,22
-----------------	-------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 13

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
19	Branceilles (211902903)	266
19	Chauffour-sur-Vell (211905005)	430
19	Collonges-la-Rouge (211905708)	502
19	Curemonte (211906706)	224
19	Lagleygeolle (211909908)	220
19	Ligneyrac (211911508)	325
19	Lostanges (211911904)	130
19	Marcillac-la-Croze (211912605)	186
19	Meyssac (211913801)	1 342
19	Noailhac (211915004)	382
19	Saillac (211917901)	210
19	Saint-Bazile-de-Meyssac (211918404)	143
19	Saint-Julien-Maumont (211921705)	189

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 24

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Electricité, Gaz
<i>Electrification rurale</i>
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
<i>la construction et la gestion d'une nouvelle unité de production d'eau potable à partir de la rivière Dordogne</i>
- Assainissement non collectif
- <i>spanc</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
<i>Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés</i>
- Autres actions environnementales
- <i>aménagement, entretien, gestion de l'ensemble des ruisseaux et de leurs berges</i>
Sanitaires et social
- Aide sociale facultative
- <i>actions et services en faveur des personnes âgées: * gestion de l'instance de coordination de gérontologie (ICG):</i>
<i>service de portagede repas à domicile pour les personnes âgées, service d'aide administrative, service d'aide aus aidants,</i>
<i>animations, séjours et atliers à thème, transport les jours de foire et tout autre service à créer dans le cadre del'ICG</i>
<i>* service de soins à domicile " MEY-SOINS" - gestion du foyer d'accueil de Boulou les Roses - le centre communautaire</i>
<i>d'action sociale par dissolution du centre intercommunal d'action sociale</i>

- Action sociale

- Etude, création et gestion d'un projet d'accueil, d'animation et de loisir en faveur de l'enfance et de la jeunesse, notamment d'une crèche ou/et d'une halte garderie intercommunale, - Gestion d'un CLSH existant (Centre de loisirs sans hébergement), - Création et gestion de tout CLSH futur ou à créer.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

sont d'intérêt communautaire: -la zone d'activité du Gôt et l'ensemble des zones à créer sur le

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

- actions de développement économique visant à favoriser, par des opérations "relais" d'intérêt communautaire, l'implantation d'activités artisanales et d'entreprises, dans le respect des dispositions légales relatives aux aides des collectivités,; * Sont d'intérêt communautaire les ateliers, entreprises relais existants : FACTORY et, CAVE DE BRANCEILLES et toutes les opérations futures ou nouvelles. - opérations de restructuration de l'artisan et du commerce (ORAC) ou tout dispositif s'y substituant.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

sont d'intérêt communautaire les équipements suivants: le terrain de rugby sur la commune de Meyssac le gymnase de Meyssac et le plateau sportif le petit matériel, éléments mobiliers de la communauté de communes nécessaires à l'organisation de manifestations et tout nouveau matériel à acquérir dans ce cadre, la diffusion de spectacles culturels à tous les enfants du territoire scolarisés maternelle et primaire

- Etablissements scolaires

- collège (remboursement des emprunts) - conditionnement et portage de repas dans le cadre d'activités scolaires ou extrascolaires sur le territoire communautaire en l'absence d'autres moyens de mise en oeuvre sur les communes.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- élaboration, gestion et révision d'un schéma de cohérence territoriale (compétence transférée au syndicat mixte d'études du bassin de brive)

- Plans locaux d'urbanisme

- Elaboration, gestion et évolutions d'un plan local d'urbanisme intercommunal (P.L.U.I.)

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- création de toutes zones d'aménagement concerté

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

- démarche territoriale: * la communauté de communes est compétente . pour l'approbation et la mise en oeuvre de la charte du pays de Brive . la signature et l'évaluation du contrat de pays ou de tous autres dispositifs contractuels relatifs aux politiques territoriales

Développement touristique

- Tourisme

Définition et mise en oeuvre d'une politique touristique par la conduite de toutes actions d'intérêt communautaire visant à favoriser et promouvoir le développement du territoire de la communauté de communes, Sont d'intérêt communautaire : participation à l'élaboration des objectifs de la politique touristique de l'office de tourisme intercommunal à travers un financement défini annuellement, l'étude, l'animation, la gestion d'un programme de valorisation du patrimoine pouvant aboutir à l'obtention du label Pays d'Art et d'Histoire. De plus, la communauté de communes est compétente pour conduire des opérations de valorisation et réhabilitation du petit patrimoine public bâti supérieures à 5 000 euros. gestion, entretien, développement du Village de vacances de Collonges la Rouge, perception de la taxe de séjour forfaitaire et réelle à compter de l'exercice 2004, participation au projet de développement de la Maison de la Noix à Saillac, création et fonctionnement du circuit de découverte géologique autour de "la faille de Meyssac" entretien et balisage des sentiers de randonnées, sont d'intérêt communautaire les circuits suivants (des cartes sont annexés aux

statuts): les petites crêtes, le circuit "aux confins du Quercy", balade autour du vignoble, un balcon sur le pays de Brive, autour des châteaux et la chaise du diable, entre Maumont et Sourdoire, de gré ou de calcaire, les chemins retrouvés, au long des lavoirs collongeois. gestion des équipements touristiques de la Valane - création et fonctionnement du sentier d'interprétation des apysages de la Vicomté - création et fonctionnement du parcours des Alambics - création et fonctionnement d'un GR de Pays

Logement et habitat

- Politique du logement social

- Action et aide financière en faveur du logement social d'intérêt communautaire

- politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire

sont d'intérêt communautaire : - la création, la gestion, l'entretien de programmes de 10 logements sociaux et plus sur une commune.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- sont d'intérêt communautaire les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur l'ensemble du territoire communautaire ou tout dispositif s'y substituant.

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

- approbation et mise en oeuvre de la charte du Pays de la vallée de la Dordogne

- Gestion d'un centre de secours

- service incendie et secours : frais de fonctionnement et reconstruction de la caserne par conventionnement avec le Conseil Général - réalisation de toutes études portant sur l'implantation des hydrants (borne, poteau incendie, réserves d'eau, etc...) nécessaires à la défense incendie sur le territoire communautaire.

- Autres

création, construction et fonctionnement de l'ancienne usine SOTHYS à Versailles en une salle à usage multiple de l'ancienne usine achetée à SOTHYS; actions en faveur de l'agriculture: sont d'intérêt communautaire : * la gestion et l'entretien des bascules du Chauze * la gestion du dispositif de fusée anti-grêle; aménagement numérique du territoire : établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications et fourniture de services aux utilisateurs finaux, ainsi que toutes les opérations pour y parvenir dans les conditions prévues à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales Prestation de services et opérations de mandat prestation de service : La communauté de communes pourra assurer, dans le cadre de ses compétences, des prestations de services à la demande et pour le compte d'une ou de plusieurs communes membres, de collectivités territoriales, d'associations ou d'établissements publics non-membres en cas de carence de l'initiative privée. Opérations sous mandat : La communauté de communes pourra à la demande des communes membres, réaliser des opérations sous mandat pour tout projet d'aménagement et d'équipement. Dans ce cas, la maîtrise d'ouvrage publique s'exercera dans les conditions fixées par la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée. Le mandataire (communauté de communes) agit « au nom et pour le compte » du maître de l'ouvrage et le représente à l'égard des tiers jusqu'à l'achèvement de sa mission. L'ouvrage rest propriété du maître d'ouvrage. Les prestations de service et opérations sous mandat feront l'objet d'une convention détaillée et autorisée par délibération de l'assemblée délibérante de la collectivité concernée et de la communauté de communes. Elles feront l'objet d'un compte rendu annuel justifiant l'ensemble des opérations comptables. »

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
19	Syndicat mixte Vallée de la Dordogne Corrézienne (241900125)	SM fermé	25 590
19	Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) (251900106)	SM fermé	217 591
19	Syndicat Mixte pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères de la région de Brive (251903100)	SM fermé	155 379

19	Syndicat Mixte d'Etudes du Bassin de Brive (251900197)	SM fermé	122 313
19	Syndicat mixte BBM EAU (200019222)	SM fermé	12 606

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)